

Commune de Léglise

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE | 063 43 00 00 (01)

**Extrait du registre aux délibérations
du CONSEIL COMMUNAL
Séance publique du 30 octobre 2013**

Étaient présents : Mme S. OGER, Présidente
Mr F. DEMASY, Bourgmestre
Mesdames et Messieurs P. GASCARD, S. HUBERTY, S. GUSTIN, Echevins
Mesdames et Messieurs M. NICOLAS, J. HANSENNE, V. LEONARD, E. GONTIER, S.
WINAND, N. DEMANDE, M. PONCELET, C. MAGNEE, E. HUBERTY, L. POOS, Conseillers
Mr M. CHEPPE, Directeur général

Taxe additionnelle au précompte immobilier

Le Conseil communal,

Considérant qu'il importe d'assurer l'équilibre du budget communal;

Vu les articles L1122-30, L1122-31 et L1331-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu les articles 249 à 260 et 464,1° du code des impôts sur les revenus (loi du 12.06.1992);

Sur la proposition du Collège Communal;

Décide :

Art 1 : Il sera perçu par année, pour les exercices 2014 à 2019, au profit de la Commune, 2.800 centimes additionnels au principal du précompte immobilier.

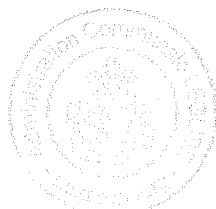
Art 2 : Le présent règlement sera soumis à la tutelle générale.

(s) M. CHEPPE
Directeur général

M. CHEPPE
Directeur général,

Fait en séance susmentionnée,
Par le Conseil communal,

Pour extrait conforme, Léglise, le 5/11/2013



(s) F. DEMASY
Bourgmestre

F. DEMASY
Bourgmestre,